Administration du château de Wildegg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **31 (1922)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de deux de nos Légations qui désiraient que le Musée leur cède des meubles anciens provenant de ses dépôts. La Commission a trouvé que, à cause surtout des conséquences, ce n'était pas la tâche du Musée de fournir à nos Légations des ameublements, d'autant plus que les pièces pouvant servir á décorer des chambres de réception se trouvent en petit nombre dans nos dépôts, notre attention s'étant spécialement portée jusqu'à présent sur des époques plus reculées.

Administration du château de Wildegg.

Les travaux de restauration et d'aménagement se sont poursuivis d'une façon satisfaisante. Les deux fermes ont été louées au canton d'Argovie en vue de créer un établissement modèle d'agriculture. Nous avons profité de cette circonstance pour démolir les écuries de la petite ferme, construite au pied du rocher sur lequel s'élève le château, et pour les reconstruire dans le voisinage de la grande ferme avec tous les perfectionnements nécessaires à une écurie pour chevaux. Nous avons également profité de démolir les autres constructions modernes d'aspect peu agréable qui étaient attenantes à la grange du château, ce qui a eu pour avantage de dégager le petit bâtiment connu sous le nom de „Rebhaus". Sur cette place a été établie une volière avec des faisans. Le jardin d'agrément et le jardin potager près du „Rebhaus" ont été redessinés, décorés d'une allée couverte et ornés de plantes décoratives, ce qui a beaucoup contribué à embellir les environs du château. A l'intérieur du vieux château, nous n'avons fait exécuter que peu de travaux. Le nouveau fermier a été autorisé à établir dans les bâtiments de la ferme de nouvelles installations répondant aux exigences modernes pour la distribution du purin, des presses pour fruits et des monte-charges, à condition que la Fondation ne serait pas tenue de reprendre les pièces mobiles de cette installation telles que moteurs, monte-charges etc. Il sera nécessaire de procéder à d'importantes transformations dans les anciens bâtiments qui en certains endroits menaçent ruine, de façon à permettre une

exploitation modèle du domaine. Les études en vue de ces transformations n'étaient pas encore achevées à la fin de l'année. Nous devrons veiller surtout à ce que la Fondation ne soit pas amenée à assumer des obligations qui dépasseraient ses moyens, mais d'autre part les nouvelles installations devront répondre à toutes les nécessités d'une exploitation moderne.

Les droits de pêche sur l'Aa et le Bünz ont été de nouveau loués pour une durée de huit ans et cela d'accord avec l'Etat.

Nous prévoyons l'établissement d'un plan de morcellement pour le terrain situé près de la station de Wildegg et qui est encore actuellement loué.

La personne qui, au terme du testament pouvait habiter, sa vie durant, dans la nouvelle maison près du château ayant renoncé à ce droit contre une indemnité équitable, ce bâtiment a pu être mis cette année à la disposition des membres de la Commission et de la Direction du Musée qui sont autorisés d'en disposer pour y faire des séjours.

Le résultat des comptes de l'année a été des plus réjouissants et, bien que le temps n'ait pas été très propice, le château a reçu de nombreux visiteurs.

Direction et administration.

Un de nos gardiens, Jacques Gross, né en 1860, a été pensionné, dès le 1er juillet, pour cause de maladie incurable et est décédé avant la fin de l'année. Depuis de nombreuses années, il était chargé de l'entretien de notre importante collection d'armes, travail qu'il exécutait à notre entière satisfaction. Sa mort laisse au Musée un vide qu'il sera difficile de combler. — Le 16 novembre est mort Emile Wehrli, né en 1862, qui avait pris part à l'installation du Musée en qualité d'ouvrier-verrier et qui depuis, à côté de ses fonctions de gardien, avait continué à exercer son métier à notre entière satisfaction, chaque fois que l'occasion s'en présentait. — Deux de nos gardiens de nuit ont dû être renvoyés pour fautes graves et un autre pensionné pour cause de maladie.